

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 5 AVRIL 2023**

N° 2023 0039

L'An Deux mille vingt-trois, le cinq avril à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 29 mars 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Gérard RUFFIER LANCHE

Absents excusés, Olivier CHENU

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	11
Votes pour :	11
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : Autorisation de signer la convention pluriannuelle de pâturage avec le GAEC du SAVEL

Le GAEC du SAVEL, représenté par Monsieur Nicolas PECCOZ, est actuellement exploitant agricole sur la commune de Champagny en Vanoise, et bénéficie à ce titre d'un bail rural.

Monsieur PECCOZ a besoin d'étendre son exploitation et souhaite donc des terrains supplémentaires pour son troupeau.

Il est donc proposé de signer une convention pluriannuelle de pâturage avec l'exploitant, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 30 avril 2029.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L.481-1 du code rural ;
- Considérant la demande de Monsieur Nicolas PECCOZ ;

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de convention pluriannuelle, tel qu'annexée à la présente délibération, pour une durée de 6 ans.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage avec Le GAEC du SAVEL.
- RAPPELLE que la commune soutient le projet d'installation d'un abri héliportable et a autorisé son implantation temporaire sur la commune.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

